



Demission Président Association

Par **doudou97**, le **09/01/2014 à 21:39**

Bonjour, rnrnNous avons une association de loi 1901. Plusieurs membres dont le Président du bureau souhaitent abandonner pour diverses raisons. rnDans le statut il est indiqué que le bureau est élu pour 2ans. rnCe statut a été signé le 29 janvier 2012.rnQuelle est la démarche à tenir pour que ces membres puissent laisser l'association ? rnrnCordialement.

Par **moisse**, le **10/01/2014 à 09:28**

Bonjour,rnIl suffit à ces membres d'envoyer une lettre de démission soit du bureau seulement, soit aussi de l'association.rnMais il est de tradition que dans un tel cas le président démissionnaire organise une assemblée générale de l'association si la tenue d'une telle réunion est prévue dans les statuts.

Par **doudou97**, le **10/01/2014 à 15:14**

merci